

Objet : Précision concernant la finalité des épreuves complémentaires

Lors des championnats N2 hiver et été (en bassin de 50m), lors des championnats de France (Jeunes, Elite et Minimes), lors du championnat National 16 ans et plus :

Les nageurs ont la possibilité d'ajouter une ou deux épreuves complémentaires dans le cadre du règlement. Ces épreuves sont reconnues pour accéder aux séries et le sont également pour se qualifier aux championnats qui se succèdent dans la saison.

Exemple général :

Je nage le 50m NL en épreuve complémentaire aux France Jeunes : je peux me qualifier à l'ensemble des autres championnats cités plus avant en fonction de la grille concernée.

Exemple pour le parcours N2 en bassin de 50m :

Suite au championnat IR en bassin de 25m, je suis qualifié au 200m NL au N2 hiver et été. J'ajoute le 50m et le 100m NL comme épreuves complémentaires lors des N2 Hiver. Pour ces deux épreuves complémentaires, je réalise le temps de qualification de la grille « championnats de Nationale 2 d'été » (en bassin de 50m).

Ainsi, pour les championnats N2 été, je deviens qualifié sur le 50, 100 et 200m NL. Je peux donc, à nouveau, ajouter deux épreuves complémentaires comme le 400m et le 1500m NL par exemple.